APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Collectivité
Commune d'Isola Place Jean Gaïssa 06420 Isola

Objet
BAIL PROFESSIONNEL **LOCAL KINESITHERAPIE A ISOLA 2000**

Date et heure limites de remise des propositions :
le Lundi 15 décembre 2025

PREAMBULE

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une délégation de service public.

La Commune d'ISOLA est propriétaire d'un local, sis dans la Galerie Commerciale du Front de Neige, Immeuble « La Lombarde », lot n°10, d'une superficie de 22, 80 m^2, composé :

- D'une entrée : 8.80 m^2
- D'une pièce de 10,4 m^2
- D'une kitchenette de 3,6 m^2

La Commune souhaite confier l'exploitation et la gestion de ce local à un kinésithérapeute au moyen d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 20 décembre 2025,

1. OBJET

Le bail professionnel a pour objet de définir les relations contractuelles entre la Commune et l'occupant et de préciser les modalités de mise à disposition du local ci-avant désigné.

La commune d'ISOLA en qualité de propriétaire souhaite confier la gestion et l'exploitation du local à un locataire à usage exclusif de local de kinésithérapie.

Le droit d'occuper à titre privatif et d'exploiter le site comprendra exclusivement l'emplacement défini et selon les périodes et horaires détaillés dans le dossier.

Site disponible à compter du 20 décembre 2025.

Il appartiendra au preneur de se charger de l'acquisition du matériel nécessaire à son activité.

La présente procédure est susceptible d'une négociation avec le ou les candidats dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

Visite conseillée sur rendez-vous auprès

de Monsieur Thierry ETERRADOSSI au 06.76.72.03.61

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse à tout professionnel sérieux et intéressé qui souhaite développer une activité de kinésithérapie sur la station d'Isola 2000.

L'exploitant devra maintenir les lieux mis à sa disposition à un usage exclusif de local de kinésithérapie.

2. CAHIER DES CHARGES

La commune d'ISOLA entend fixer les règles suivantes à la délivrance du bail dérogatoire :

- L'exploitant devra maintenir les lieux mis à sa disposition à un usage exclusif de la profession de kinésithérapeute.

- L'exploitant s'engage à exploiter personnellement le local ce qui interdit toute sous-location ou toute sous-traitance d'exploitation.

3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Les candidatures seront rédigées en langue française.

Les candidats devront se présenter sous la forme d'un dossier unique comprenant les volets suivants :

- Présentation du candidat (nom et coordonnées, qualifications, références...)
- Présentation détaillée du projet (jours et heures d'ouverture, tarifs ....)

La Commune examinera les offres reçues au regard des critères suivants :

- Critère technique : (Expérience professionnelle, diplôme, qualifications et moyens mis en œuvre pour garantir la bonne exploitation du site, planning prévisionnel d'ouverture sur les quatre saisons, horaires d'ouverture, cohérence du projet par rapport au lieu)

- Critère financier (montant de la redevance annuelle fixe proposée, politique tarifaire)

Le candidat pressenti se verra adresser un projet de bail professionnel.

4. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent appel public à candidature,
- Le projet de bail
- Plans

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les opérateurs intéressés devront présenter un dossier unique composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature :
    - présenter le Candidat : nom ou dénomination, adresse du siège social, forme juridique, identité du représentant habilité ;
    - une description détaillée de son organisation: moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires,
    - les références du Candidat (diplômes, qualifications, références...)

- Descriptif du projet (tarifs, détail des activités proposées, horaires d'ouverture ...)
- Un mémoire technique intégrant notamment la présentation détaillée des aménagements, équipements et matériels en vue de l'exploitation du site
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire relevant de l'article 131-39 du code pénal.

Les dossiers devront impérativement être complets.
La Commune se réserve le droit de demander des compléments d'information aux candidats ayant présenté une offre.
En l'absence de compléments le dossier ne sera pas examiné.

6. DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à l'adresse suivante :

Mairie d'ISOLA,
Place Jean Gaïssa,
06420, ISOLA

Il devra être remis contre récépissé au plus tard à 12 h 00 le lundi 15 décembre 2025, date limite de réception ou, s'il est envoyé par la poste, à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postale, ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : https// :www.marches-securises.fr, avant ces mêmes dates et heures limites.

Il devra mentionner sur l'enveloppe « Appel public à candidature – LOCAL DE KENESITHERAPIE A ISOLA 2000 - NE PAS OUVRIR»

Les offres reçues après ces dates et heures limites seront rejetées.

Les renseignements concernant le présent appel à candidature peuvent être obtenus auprès de : Correspondant : Madame le Maire D'ISOLA - Adresse internet : **www.marches-securises.fr rubrique questions/réponses « Poser une question au pouvoir adjudicateur** », ou par mail à accueil@mairieisola.com.